



**MINISTÈRE
DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 24 juin 2021

Résultats de l'enquête de représentativité 2021 des organisations syndicales des centres de santé conventionnés avec l'assurance maladie

L'enquête de représentativité des organisations syndicales des centres de santé a été lancée par un avis publié au Journal officiel du 19 février 2021.

La date limite de dépôt des dossiers de candidatures des organisations syndicales a été fixée au 2 avril 2021.

Dix dossiers ont été déposés dans les délais impartis par les organisations suivantes :

- ADEDOM fédération nationale dite « ADEDOM » (ex ADESSA à domicile)
- Union nationale des ADMR dite « ADMR »
- Caisse autonome nationale de sécurité sociale dans les mines dite « CANSSM »
- Confédération des unions régionales des centres de sante infirmiers communautaires dite « C3SI »
- Fédération nationale des centres de sante dite « FNCS »
- Fédération nationale des institutions de sante et d'action sociale d'inspiration chrétienne dite « FNISASIC »
- Fédération nationale de la mutualité française dite « mutualité française » (FNMF)
- Fédération des mutuelles de France dite « mutuelles de France » (FMF)
- Union nationale de l'aide, des soins et des services aux domiciles dite « UNA »
- Fédération des établissements hospitaliers et d'aide à la personne dite « FEHAP »

Au terme de la procédure conduite par la Mission Nationale de Contrôle (MNC), la représentativité est acquise pour l'ensemble des organisations ci-dessus.

La reconnaissance de la représentativité détermine la participation de ces organisations aux futures négociations avec l'Assurance maladie.

Contacts presse :

Direction de la sécurité sociale

Carine DELPY : dss.presse@sante.gouv.fr - carine.delpy@sante.gouv.fr